ÉBAUCHE D'EXPOSÉ DE POSITION 26 septembre 2024





1. Intro	oduction	5
2. Optique des Premières Nations en matière de climat		7
2.1.	Application de l'optique des Premières Nations en matière de climat aux discussions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur le financement climatique	8
3. Domaines prioritaires pour la COP 29		11
3.1.	Tirer parti de l'optique des Premières Nations en matière de climat pour créer un espace pour la gouvernance, les droits et les systèmes de connaissances des peuples autochtones dans tous les domaines de la CCNUCC, y compris le nouvel objectif collectif chiffré (NOCC)	11
3.2.	Créer des opportunités concrètes pour la mobilisation éthique et équitable des Premières Nations, y compris des jeunes, afin qu'ils fassent preuve de leadership en matière de climat	12
3.3.	Prendre des mesures urgentes et transformatrices en matière de climat, conformément à la Stratégie nationale de l'APN sur le climat	13
Conclu	ısion	14



Toutes les images, à l'exception des graphiques de fond, ont été préparées par Eruoma Awashish. Eruoma Awashish est une mère Atikamekw Nehirowisiw et une artiste engagée envers sa nation. Elle travaille avec divers supports, notamment la peinture, l'installation, la performance, la vidéo, la sérigraphie et la danse traditionnelle. Eruoma a grandi dans la communauté d'Opitciwan. Elle est maintenant établie à Pekuakami (Lac-Saint-Jean) où se trouve son studio au sein de la communauté ilnu de Mashteuiatsh. Elle est titulaire d'un baccalauréat interdisciplinaire en arts de l'Université du Québec à Chicoutimi.



#### Assemblée des Premières Nations

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisation politique nationale des gouvernements des Premières Nations et de leurs citoyens, y compris ceux qui vivent dans les réserves et hors des réserves. Si les leaders du changement sont les Premières Nations elles mêmes, l'APN soutient les Premières Nations en coordonnant, en facilitant et en défendant les changements de politiques. Les Chefs, et les Premières Nations qu'ils représentent, doivent faire partie intégrante des efforts visant à relever le défi d'un changement de politique durable et transformateur. Mandatée par les Premières Nations en Assemblée, l'APN a assumé cette responsabilité en menant des discussions sur le changement climatique aux niveaux régional, national et international, recevant 12 résolutions propres au climat depuis 2016.

En juillet, les Premières Nations en Assemblée ont adopté la résolution 36/2023, Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN, dans laquelle elles s'engagent à :

- 1. Réaffirmer la déclaration d'urgence climatique pour les Premières Nations, qui demande :
  - a. qu'il soit reconnu que la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, notre air, notre glace, nos animaux et nos peuples;
  - due les communautés locales, nationales et internationales, les gouvernements, les organisations et les mouvements protègent les droits inhérents, issus de traités et garantis par la constitution des Premières Nations, respectent les systèmes de connaissances des Premières Nations et fassent respecter les traités et autres accords constructifs entre les Premières Nations et la Couronne;
  - c. que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux prennent des mesures climatiques urgentes et transformatrices qui répondent aux exigences énoncées dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et dans le *Rapport sur le climat changeant du Canada* (2019) afin de réduire les émissions au Canada de 60 % par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
- 2. Approuver pleinement la Stratégie nationale de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le climat et ses sept domaines d'action prioritaires :
  - a. Donner la priorité aux systèmes de connaissances, à la santé, aux langues, aux cultures et aux spiritualités des Premières Nations.
  - b. Reconnaître, respecter et positionner la compétence inhérente et le droit inhérent à l'autodétermination des Premières Nations au cœur du processus décisionnel à tous les niveaux.
  - c. Répondre aux besoins de capacités pour soutenir la gouvernance des Premières Nations et leur rôle de leaders en matière de climat.
  - d. Assurer l'autosuffisance des Premières Nations en matière d'alimentation, d'eau et d'énergie.
  - e. Combler l'écart en matière d'infrastructures naturelles et d'infrastructures bâties.
  - f. Veiller à ce que les Premières Nations soient équipées pour atténuer, prévenir, répondre et se remettre de toutes les situations d'urgence.
  - g. Tirer parti de l'optique des Premières Nations en matière de climat pour réformer la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.



- 3. Appeler les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à travailler directement et en partenariat avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour mettre en œuvre les priorités climatiques autodéterminées des Premières Nations, y compris, mais sans s'y limiter, celles décrites dans la Stratégie nationale de l'APN sur le climat.
- 4. Enjoindre à l'APN de collaborer avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour plaider auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en faveur d'un financement suffisant et durable des Premières Nations afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres stratégies conformément à l'article 39 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- 5. Demander au gouvernement fédéral d'indemniser les Premières Nations en leur fournissant des terres nouvelles ou supplémentaires pour toute terre qu'elles pourraient perdre en raison du changement climatique.
- 6. Enjoindre à l'APN d'utiliser la Stratégie nationale de l'APN sur le climat dans des contextes nationaux et internationaux en tant qu'outil de plaidoyer, avec la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).





#### 1. Introduction

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'évoluer dans une direction dangereuse et préjudiciable à la vie. Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2023), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2023) et de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2022)<sup>1</sup> confirment qu'il est très peu probable que l'objectif de 2 °C de l'Accord de Paris soit atteint. Le non respect de ces accords internationaux est grave : le rapport 2022 des Nations Unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions prévoit une augmentation de la température annuelle mondiale de 2,8 °C d'ici 2100.<sup>2</sup>

Au Canada, la situation est urgente. Selon le *Rapport sur le climat changeant du Canada* (2019), le climat du Canada s'est réchauffé de 2,3 °C depuis 1948 et continuera de se réchauffer, en moyenne, à un rythme environ deux fois plus élevé que le réchauffement mondial et au moins trois fois plus élevé dans le Nord. Pour les gardiens du savoir des Premières Nations, ces observations ne sont pas surprenantes. Ils font entendre leur voix depuis des décennies. La déclaration des aînés du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) témoigne clairement de cette réalité et lance un appel pressant : « ... Nous insistons donc pour qu'il soit mis fin immédiatement à la destruction et à la profanation des éléments sacrés de la vie sur la base de l'obligation humaine de prendre soin de la Terre et des générations futures. » Un nombre croissant de Premières Nations ont déclaré des urgences climatiques, notamment dans le cadre des résolutions des Premières Nations en Assemblée en 2019 et 2023. Les Premières Nations en Assemblée ont également approuvé la Stratégie nationale sur le climat de l'Assemblée des Premières Nations (APN) (« Stratégie sur le climat ») en octobre 2023.

La Stratégie sur le climat, qui donne la priorité aux droits, à l'autodétermination et aux systèmes de connaissances des Premières Nations à tous les niveaux de l'action en faveur du climat, propose sept domaines prioritaires pour renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat. Ces domaines prioritaires sont décrits plus en détail dans la Stratégie sur le climat, qui se veut un document d'habilitation qui crée un espace pour les Premières Nations aux niveaux local et régional.

Le rapport de synthèse AR6 du GIEC (2023) peut être consulté ici : <a href="https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/">https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/</a>. Le rapport de synthèse de la CCNUCC sur les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris (2022) peut être consulté ici (en anglais) : <a href="https://unfccc.int/documents/619180">https://unfccc.int/documents/619180</a>. Le rapport actualisé du PNUE sur le déficit de l'adaptation au climat (2023) peut être consulté ici : <a href="https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2023-sur-le-deficit-de-ladaptation-au-climat">https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2023-sur-le-deficit-de-ladaptation-au-climat</a>.

<sup>2</sup> Le rapport 2022 des Nations Unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions sur le déficit d'émissions peut être consulté ici : <a href="https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2022-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des">https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2022-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des</a>



Ce cadre a jeté les bases de l'approche et du cadre du troisième Rassemblement national de l'APN sur le climat, qui s'est tenu sur le territoire du Traité no 7 à Calgary, en Alberta. Le rassemblement, qui avait pour thème « Catalyser le leadership des Premières Nations en matière de climat et de conservation pour un changement transformateur », s'est déroulé du 7 au 10 octobre 2024 et a été le plus grand rassemblement sur le climat organisé par l'APN, avec plus de 1 100 délégués inscrits. Des experts, des dirigeants, des aînés, des gardiens du savoir, des jeunes, des femmes, des personnes 2ELGBTQIA+ et des professionnels des Premières Nations travaillant sur l'action climatique, ont discuté de la mise en œuvre de la Stratégie sur le climat à travers une gamme d'activités, y compris diverses présentations de groupes d'experts, des ateliers et des séances de réseautage, plaidant pour une approche centrée sur les Premières Nations et sur le cœur (voir la figure 1).



Figure 1: Logo du 3e rassemblement national de l'APN sur le climat

Afin de poursuivre l'élan généré par le Rassemblement national sur le climat, nous partageons cet exposé de position avant la 29° Conférence des Parties (COP 29) organisée par l'Azerbaïdjan, à Bakou. Les recommandations sont regroupées en trois volets :

- Tirer parti de l'optique des Premières Nations en matière de climat pour créer un espace pour la gouvernance, les droits et les systèmes de connaissances des peuples autochtones dans tous les domaines de la CCNUCC, y compris le nouvel objectif collectif chiffré (NOCC).
- Créer des opportunités concrètes pour l'engagement éthique et équitable des Premières Nations, y compris des jeunes, afin qu'ils fassent preuve de leadership en matière de climat.
- Prendre des mesures urgentes et transformatrices en matière de climat, conformément à la Stratégie nationale de l'APN sur le climat.

Commençons par une discussion sur l'optique des Premières Nations en matière de climat.





### 2. Optique des Premières Nations en matière de climat

Au cours des six dernières années, l'APN a développé le concept d'optique des Premières Nations en matière de climat afin d'illustrer comment les expériences et les interconnexions des Premières Nations ne peuvent être négligées lorsqu'on envisage des solutions liées au climat pour (ou par) les Premières Nations. La figure 2 illustre l'optique en matière de climat qui réunit quatre cercles concentriques – Droit naturel, Actions, Impacts et Contexte – pour mettre en lumière les solutions climatiques des Premières Nations.

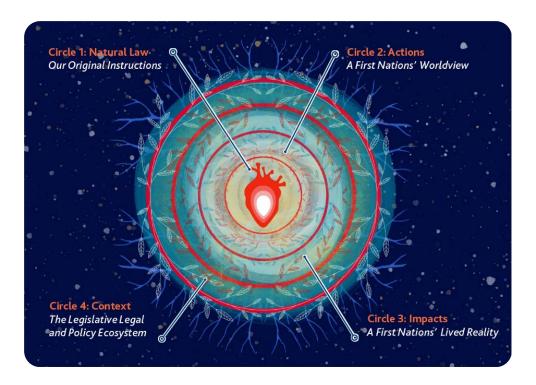


Figure 2. Optique des Premières Nations en matière de climat



Une description complète de l'optique en matière de climat est présentée dans la Stratégie nationale de l'APN sur le climat <sup>3</sup>. Les quatre cercles représentent les éléments suivants :

- Cercle 1: Loi naturelle Nos instructions originelles: La loi naturelle est un ensemble de lois émanant directement du Créateur, fondées sur nos diverses langues, histoires orales et cérémonies, qui régissent la manière dont nous devons interagir avec la terre, l'eau et les parents surhumains afin d'assurer l'équilibre et la réciprocité.
- Cercle 2 : Action Visions du monde des Premières Nations : Les solutions proposées par les Premières Nations sont multidimensionnelles, interdépendantes, interconnectées et ancrées dans les spiritualités, les systèmes juridiques, les connaissances, les langues et les gouvernements des Premières Nations. Nous comprenons que nous ne faisons qu'un avec la terre et l'eau.
- Cercle 3: Impacts Réalité vécue par les Premières Nations: Au Canada, les discussions sur le climat ignorent souvent l'héritage historique de la colonisation qui a des répercussions sur la réalité vécue par les Premières Nations aujourd'hui. Cet héritage doit être compris et intégré dans les analyses de la répartition et de l'expérience des impacts liés au climat, qui ne peuvent être séparées du projet plus large d'autodétermination et de réconciliation des Premières Nations.
- Cercle 4 : Contexte Écosystème législatif, juridique et politique : Pour les Premières Nations, l'action en faveur du climat est une activité fondée sur les droits et les responsabilités inhérentes. Elle doit être établie, mandatée et mise en œuvre dans le cadre de la gouvernance des Premières Nations, et de concert avec les contextes législatifs, juridiques et politiques coloniaux aux niveaux fédéral, provincial, territorial et international.

# 2.1. Application de l'optique des Premières Nations en matière de climat aux discussions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur le financement climatique

Lors de la COP 27, notre exposé de position intitulé <u>Setting First Nations Expectations for COP 27</u>, (Définir les attentes des Premières Nations pour la COP 27) a souligné les implications de l'optique en matière de climat concernant la compréhension et la mise en œuvre de solutions d'atténuation et d'adaptation. Nous avons poursuivi cette réflexion dans notre exposé de position pour la COP 28, intitulé <u>Promotion et affirmation du leadership des Premières Nations en matière de climat à la COP 28</u>, qui analyse les négociations sur les résultats du bilan mondial (GST). Sur la base de ces enseignements (résumés dans l'encadré 1), nous portons notre attention sur la négociation et la finalisation du nouvel objectif collectif chiffré (NOCC). Ces enseignements pourraient contribuer à amplifier et à créer un espace pour les Premières Nations dans le développement de mécanismes de financement climatique qui accélèrent la décarbonisation en même temps que la décolonisation.

Pour obtenir une description complète de l'optique des Premières Nations en matière de climat, veuillez consulter la Stratégie nationale sur le climat de l'APN à l'adresse suivante : <a href="https://afn.bynder.com/m/4a6f7b64d9edc007/original/Strategie-Nationale-sur-le-Climat.pdf">https://afn.bynder.com/m/4a6f7b64d9edc007/original/Strategie-Nationale-sur-le-Climat.pdf</a>, et visionnez une vidéo du rassemblement à l'adresse suivante : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=ICZh6uYTh1E&t=2s">https://www.youtube.com/watch?v=ICZh6uYTh1E&t=2s</a>.



# Encadré 1 : Extrait du document *Promotion et affirmation du leadership des Premières Nations en matière de climat à la COP 28*

L'optique des Premières Nations en matière de climat a des applications importantes pour les résultats du bilan mondial :

Tout d'abord, cette conversation plus approfondie fait défaut dans le processus actuel du bilan mondial et pourrait être préjudiciable aux futurs exercices de prise d'inventaire. Si l'on ne s'engage pas dans cet exercice plus approfondi, on risque de s'enfermer dans une voie ontologique de dépendance qui oblige les Premières Nations et les peuples autochtones à « s'adapter » aux solutions climatiques courantes.

Deuxièmement, ce bilan mondial doit prendre au sérieux les obligations des parties en matière de droits de la personne et de droits des peuples autochtones. Conformément aux normes minimales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies).

Enfin, les décisions prises sur le processus et la portée de l'actuel bilan mondial, pour le meilleur ou pour le pire, influenceront les discussions futures sur la prise d'inventaire. À cette fin, le fait de « bien faire les choses » maintenant pourrait contribuer à soutenir l'inclusion de la pensée et du leadership des Premières Nations à l'avenir.

Pour une discussion approfondie, veuillez vous référer au rapport complet : <a href="https://afn.bynder.com/m/49148b39b0a60f16/original/Promotion-et-affirmation-du-leadership-des-Premieres-Nations-en-matiere-de-climat-a-la-COP-28.pdf">https://afn.bynder.com/m/49148b39b0a60f16/original/Promotion-et-affirmation-du-leadership-des-Premieres-Nations-en-matiere-de-climat-a-la-COP-28.pdf</a>.

Tout d'abord, les décisions prises sur le processus, la portée et le volume du NOCC, pour le meilleur ou pour le pire, influenceront la manière dont les peuples autochtones participeront au financement climatique international à l'avenir. La création de fenêtres d'accès direct pour les Premières Nations et les autres peuples autochtones du Nord global est essentielle pour garantir l'accès à un financement critique pour la mise en œuvre de solutions climatiques dirigées par les Premières Nations dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages.<sup>4</sup> À cette fin, le fait de « bien faire les choses » dans le cadre des négociations du NOCC créerait de nouvelles fenêtres d'accès direct, ou au moins un texte d'habilitation, à élaborer en partenariat direct avec les Premières Nations et les peuples autochtones des sept régions socioculturelles des Nations Unies. Cette approche permettra aux Premières Nations et aux autres peuples autochtones du Nord global d'accéder à de nouvelles sources de financement afin de garantir

<sup>4</sup> Pour en savoir plus, consultez le rapport intitulé « Financer l'avenir : ressources financières nécessaires aux peuples autochtones pour mieux agir en faveur de la biodiversité, du climat et de la protection de la Terre nourricière » préparé par Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones, disponible à l'adresse suivante: <a href="https://digitallibrary.un.org/record/4038517?v=pdf&ln=fr">https://digitallibrary.un.org/record/4038517?v=pdf&ln=fr</a>.



que les générations futures (y compris les plantes, les animaux, les médicaments, etc.) bénéficient de tous les avantages et dons de notre mère la Terre.

Deuxièmement, alors que le rôle distinct des Premières Nations et des peuples autochtones est de plus en plus reconnu, ainsi que l'engagement éthique et équitable de leurs systèmes de connaissances dans le contexte du financement climatique international, il n'y a que peu d'occasions d'examiner de manière approfondie ce que cela signifie. Le financement climatique actuel qui circule dans le cadre de la CCNUCC est un échange entre les pays de l'Annexe 1 (ceux qui se trouvent principalement dans le Nord global) et les pays de l'Annexe 2 (ceux qui se trouvent principalement dans le Sud global), en raison de la reconnaissance des impacts disproportionnés du changement climatique sur les pays du Sud global. Ces impacts sont exacerbés par l'héritage structurel de la colonisation, utilisé par les gouvernements coloniaux pour contrôler, appauvrir et extraire les ressources naturelles des pays du Sud global. De la même manière, la richesse, le développement et les économies des pays du Nord global, comme le Canada et les États Unis d'Amérique, ont été construits sur la dépossession structurelle des Premières Nations de leurs terres et de leurs eaux. Malgré ces expériences coloniales similaires, les Premières Nations et les autres peuples autochtones des pays de l'Annexe 1 sont structurellement exclus des régimes de financement climatique dans le cadre de la CCNUCC. L'application de l'optique en matière de climat nous montre que les expériences des nations colonisées sont similaires et nécessitent un niveau d'analyse supplémentaire dans les régimes de financement du climat.

Enfin, le NOCC doit prendre au sérieux les obligations des parties en matière de droits de la personne et de droits des peuples autochtones. Conformément aux normes minimales de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies), un document auquel il est fait référence dans plusieurs décisions de la CCNUCC, le financement climatique proposé ne peut être séparé de la mise en œuvre requise de ces normes minimales. Par exemple, un surinvestissement dans le développement de solutions technologiques et basées sur le marché sans une enquête critique sur les façons inéquitables et structurellement racistes dont ces solutions interagissent avec les réalités vécues par les Premières Nations, portera davantage préjudice aux Premières Nations et pourrait contribuer à une nouvelle forme de colonialisme climatique.<sup>5</sup> Ce problème est particulièrement aigu dans le contexte des investissements dans la foresterie, l'agriculture et d'autres solutions basées sur la nature, où les discussions ont largement négligé la présence des Premières Nations, leurs compétences, leurs droits et leurs systèmes juridiques.

<sup>5</sup> Un rapport intitulé « Correcting Canada's "one eye shut" climate policy » utilise les données du gouvernement canadien (tirées de la Régie de l'énergie du Canada) pour montrer que la production de pétrole et de gaz devrait être plus importante en 2050 qu'en 2019 – le secteur pétrolier et gazier au Canada émettra encore quelque 200 mégatonnes d'équivalent CO2 en 2050. Cela soulève un problème important pour la politique climatique canadienne.



### 3. Domaines prioritaires pour la COP 29

Ces applications de l'optique en matière de climat mettent en lumière les questions et les conversations nécessaires pour améliorer les solutions climatiques des Premières Nations et soutenir le recadrage de la conversation sur le climat vers des changements plus transformateurs et systémiques. Sur la base de ces éléments, nous proposons trois domaines de recommandations pour la COP 29 à Bakou, en Azerbaïdjan.

3.1. Tirer parti de l'optique des Premières Nations en matière de climat pour créer un espace pour la gouvernance, les droits et les systèmes de connaissances des peuples autochtones dans tous les domaines de la CCNUCC, y compris le nouvel objectif collectif chiffré (NOCC)

L'optique en matière de climat plaide pour un recadrage fondamental du discours sur le climat. Il propose de s'éloigner de l'importance excessive accordée aux « solutions technologiques » et aux « mécanismes de marché » pour adopter un cadre qui met l'accent sur la centralité des droits, de l'autodétermination et des systèmes de connaissances des Premières Nations. Une perspective critique et décolonisante est essentielle pour une action équitable, immédiate et transformatrice fondée sur des solutions holistiques, multidimensionnelles et interconnectées. En reconnaissant la diversité des Premières Nations, l'optique en matière de climat met l'accent sur une approche de l'action en faveur du climat basée sur les droits et les responsabilités, qui réitère l'importance d'une politique « basée sur la localité », menée par les Premières Nations locales et régionales. À ce titre, nous recommandons vivement les actions suivantes :

- 3.1.1. Des garanties solides pour les droits de la personne et les droits des peuples autochtones, y compris les droits de l'homme réaffirmés dans la déclaration des Nations Unies, doivent être intégrées dans le texte opérationnel concernant l'article 6, le nouvel objectif collectif chiffré, le plan de travail pour une transition juste et d'autres négociations pertinentes.
- 3.1.2. Examiner toutes les discussions dans l'optique des Premières Nations en matière de climat, en tenant compte des normes minimales de la Déclaration des Nations Unies, des droits inhérents et des droits issus des traités des Premières Nations, des principes d'équité intergénérationnelle, de justice et de décolonisation, ainsi que de la pensée des sept générations.<sup>6</sup>
- 3.1.3. Fournir aux Premières Nations et aux autres peuples autochtones du Nord global un accès direct aux fonds du nouvel objectif collectif chiffré par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives.
- 3.1.4. Veiller à ce que le rassemblement annuel des gardiens du savoir et la table ronde des jeunes gardiens du savoir, organisés par le groupe de travail de facilitation, soient dûment mis en avant et reconnus, afin que les messages et les recommandations de ces représentants soient partagés et mis en œuvre par toutes les parties à la CCNUCC, y compris dans les discussions sur l'atténuation, les pertes et les dommages, et l'adaptation.

<sup>6</sup> Réflexion sur les sept générations - désigne un processus de prise de décision qui tient compte des répercussions des décisions et des actions sur sept générations à partir de maintenant. Elle est attribuée à la Grande Loi de la Confédération Haudenos-aunee et est un principe pratiqué par de nombreuses Premières Nations. Définition tirée de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN: <a href="https://afn.bynder.com/m/4a6f7b64d9edc007/original/Strategie-Nationale-sur-le-Climat.pdf">https://afn.bynder.com/m/4a6f7b64d9edc007/original/Strategie-Nationale-sur-le-Climat.pdf</a>



# 3.2. Créer des opportunités concrètes pour la mobilisation éthique et équitable des Premières Nations, y compris des jeunes, afin qu'ils fassent preuve de leadership en matière de climat

L'élaboration de la Stratégie nationale de l'APN sur le climat, qui s'appuie sur les leçons tirées de la Yukon First Nations Climate Action Fellowship et de la BC First Nations Climate Strategy and Action Plan <sup>7</sup>, offre de nouvelles possibilités d'améliorer les systèmes de connaissances, les droits et l'autodétermination des Premières Nations à tous les niveaux de l'action climatique, et de créer un espace permettant aux Premières Nations de communiquer leurs solutions et leurs priorités. Les messages partagés par les Premières Nations lors du troisième Rassemblement national sur le climat doivent bénéficier d'un espace approprié dans les discussions internationales sur la politique climatique et la gouvernance afin de faire progresser leurs stratégies et priorités climatiques autodéterminées. Cela inclut des garanties appropriées pour différencier le statut et les droits distincts des Premières Nations, et les droits incertains des communautés locales. À ce titre, nous recommandons vivement les actions suivantes :

- 3.2.1. Mettre pleinement en œuvre le document intitulé <u>AFN's Position Paper on the Terminology</u> "<u>Indigenous Peoples and local communities"</u> afin de mettre immédiatement fin à la pratique consistant à associer les termes « peuples autochtones » et « communautés locales » et de réaffirmer le statut et les droits distincts des Premières Nations dans tous les documents et toutes les décisions de la CCNUCC.
- 3.2.2. Exhorter les parties à approuver rapidement l'ébauche du plan de travail triennal de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA) et à fournir des ressources stables et continues pour soutenir la mise en œuvre complète des activités décrites.
- 3.2.3. Exhorter les parties à travailler en partenariat avec les Premières Nations et les autres peuples autochtones, y compris les représentants autochtones du groupe de travail de facilitation, afin d'élaborer une décision qui change le nom de la PCLPA à « Plateforme des peuples autochtones » pour affirmer notre statut unique et nos droits inhérents, notre participation égale et nos systèmes de connaissances.
- 3.2.4. Tous les niveaux de gouvernement, y compris la CCNUCC, doivent travailler directement et en partenariat avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour mettre en œuvre les priorités climatiques autodéterminées des Premières Nations, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui sont décrites dans la Stratégie nationale de l'APN sur le climat.
- 3.2.5. Fournir un financement suffisant et durable aux Premières Nations pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres stratégies, y compris la participation à la CCNUCC, conformément à l'article 39 de la Déclaration des Nations Unies.

<sup>7</sup> Par exemple, le gouvernement du Canada, la Colombie Britannique et le Conseil des leaders des Premières Nations ont récemment signé un accord-cadre tripartite, le premier du genre, pour protéger et conserver la biodiversité, les habitats et les espèces en péril dans la province. Pour en savoir plus : <a href="https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2023/11/government-of-canada-british-columbia-and-the-first-nations-leadership-council-sign-a-historic-tripartite-nature-conservation-framework-agreement.html">https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2023/11/government-of-canada-british-columbia-and-the-first-nations-leadership-council-sign-a-historic-tripartite-nature-conservation-framework-agreement.html</a>



# 3.3. Prendre des mesures urgentes et transformatrices en matière de climat, conformément à la Stratégie nationale de l'APN sur le climat

Les Premières Nations en Assemblée ont clairement exprimé leurs attentes à l'égard du Canada et, par extension, de toutes les parties à la CCNUCC, en ce qui concerne les objectifs de réduction des émissions qu'elles doivent atteindre : « ...une action urgente et transformatrice en faveur du climat qui réduise les émissions au Canada de 60 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030, pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. » Les parties n'ont pas pleinement répondu à cet appel, car, même avec de nouvelles mesures prises par les gouvernements, les promesses actuelles de réduction des émissions des quelque deux cents parties à l'Accord de Paris augmenteront les émissions, plutôt que de fournir les réductions d'émissions rapides, profondes et immédiates demandées par le GIEC. À ce titre, nous recommandons vivement les actions suivantes :

- 3.3.1. Toutes les parties doivent mettre à jour leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) conformément à la déclaration des Premières Nations en Assemblée sur l'urgence climatique des Premières Nations, afin de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C.
- 3.3.2. Élaborer des orientations opérationnelles claires pour la CCNUCC afin de tenir compte des systèmes de connaissances des Premières Nations de manière éthique et équitable dans tous les éléments de la discussion pour éclairer la conceptualisation des facteurs de la crise climatique, les objectifs de réduction des émissions, l'adaptation, les pertes et les dommages, et d'autres solutions climatiques.





#### 4. Conclusion

L'ampleur de ce défi nécessitera un changement radical de l'approche adoptée par le Canada et le monde pour faire face à la crise climatique. Les approches actuelles échouent, car les émissions et les inégalités augmentent de façon exponentielle. Ce document identifie des recommandations clés pour renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat, ainsi que certaines applications de l'optique en matière de climat au nouvel objectif collectif chiffré. L'application de cette optique en matière de climat doit permettre des conversations plus significatives sur la façon dont les solutions des Premières Nations peuvent recadrer la conversation et conduire à un changement systémique transformateur au sein de la CCNUCC, et au delà.